



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### INONDATIONS : ORGANISATION DE NOUVELLES PERMANENCES « RECONSTRUCTION » RÉALISÉES PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Arras, le 24 mai 2024

Depuis le mois de janvier, la région Hauts-de-France, les services de l'État et France Assureurs organisent conjointement des permanences à destination des sinistrés pour accélérer la réalisation des expertises et le versement des indemnisations.

Afin d'aider encore davantage les habitants touchés par les inondations et de faciliter toujours plus leurs démarches, le préfet du Pas-de-Calais a souhaité mettre en place depuis le mois de mars de nouvelles permanences répondant à d'autres problématiques pouvant être rencontrées par les sinistrés : mise en œuvre de protection individuelle des habitations (diagnostics, batardeaux, etc), acquisition d'habitation dans le cadre du Fonds Barnier, prise en charge des relogements, assurances, etc.

De nouvelles permanences individuelles se tiendront aux dates suivantes :

- mardi 4 juin 2024 à Hames-Bougres (mairie) de 9h30 à 13h,
- mardi 4 juin 2024 à Licques (mairie) de 14h à 17h30,
- mercredi 5 juin 2024 à Saint-Étienne-au-Mont (mairie) de 9h30 à 13h,
- mercredi 5 juin 2024 à Saint-Léonard (mairie) de 14h à 17h30,
- mercredi 12 juin 2024 à Neuville-sous-Montreuil (mairie) de 9h30 à 13h,
- mercredi 12 juin 2024 à Bourthes (mairie) de 14h à 17h30,
- vendredi 14 juin 2024 à Longvilliers (mairie) de 9h30 à 13h,
- vendredi 14 juin 2024 à Beussent (mairie) de 14h à 17h,
- mardi 18 juin 2024 à Brimeux (mairie) de 9h30 à 13h,
- mardi 18 juin 2024 à Fruges (mairie) de 14h à 17h30.

Pour rappel, cinq permanences annoncées précédemment se tiendront à :

- mardi 28 mai 2024 à Blendecques (mairie) de 09h30 à 13h00,
- mardi 28 mai 2024 à Arques (mairie) de 14h00 à 18h00,
- mercredi 29 mai 2024 à Aire sur la Lys (pôle social cantonal) de 09h30 à 13h00,
- mercredi 29 mai 2024 à Saint Omer (maison de l'Habitat de la CAPSO) de 14h00 à 17h00,
- vendredi 31 mai 2024 à Saint Venant (mairie) de 14h30 à 17h30.

**Ces permanences sont destinées aux personnes sinistrées des communes où elles se déroulent et aux personnes sinistrées des communes voisines.**

Pour rappel, toutes les informations et les contacts utiles aux sinistrés sont détaillés au sein d'un dossier dédié mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction>. En outre, une cellule d'écoute destinée aux personnes sinistrées est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h et joignable au **03 21 21 23 40**.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



@prefetpasdecalais



@prefet62